**LA CHARTE DES DONNE**

 **mise à jour du 17/09/2020**

 **RESPECT**

* des autres chanteuses
* du travail des autres pupitres
* des horaires (profiter du temps de convivialité en arrivant avant 20 h 30).

 **ÉCOUTE**

* attentive et mise en pratique des indications du chef de chœur
* de l’homogénéité et de l'harmonie des voix qui se fait par l’écoute de soi et des autres.

 **SOLIDARITÉ**

* avec le chœur en général et son pupitre en particulier
* en participant à la mise en place et au rangement
* en informant le chef de chœur et le bureau en cas d’absence
* en participant à l’intégration des nouvelles chanteuses.

**RESPONSABILITÉ**

* fournir un travail individuel proportionné aux difficultés rencontrées et à ses absences
* tenir ses engagements de participation aux événements et aux concerts : s’engager pour un évènement implique de s’engager pour les répétitions correspondantes
* avant les concerts ou en répétition, se faire aider sur les œuvres que l’on ne maîtrise pas ou pour lesquelles on ne connaît pas les dernières recommandations du chef de choeur
* Prendre des cours individuels de chant si possible, en complément des répétitions VDD et des recommandations individuelles du chef de choeur

 